Ville d'Iqaluit
100-1085, rue Mivvik
Iqaluit, Nunavut
X0A 3H0

Message d'intérêt public

Changement de la tarification de la taxe d'eau municipale

15 mai 2024 — Iqaluit, Nunavut

La Ville d'Iqaluit souhaite informer les citoyens et citoyennes que des modifications ont été apportées à la tarification de la taxe d'eau municipale. Le conseil a approuvé ces changements qui entreront en vigueur le 1er avril 2024. Ces nouveaux tarifs sont donc appliqués aux factures de services publics du mois d'avril qui seront émises ce mois-ci.

La nouvelle tarification est la suivante :

Résidence	0,010 $ par litre de consommation d'eau mesurée
Commerce	0,035 $ par litre de consommation d'eau mesurée
Gouvernement	0,080 $ par litre de consommation d'eau mesurée

##

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Aleksey Cameron
Gestionnaire des communications et du service à la clientèle
Ville d'Iqaluit
Téléphone : 979-5607 | Courriel : a.cameron@iqaluit.ca